

**Notes:**

1. N'utilisez pas le présent formulaire si le locataire vit encore dans le logement locatif.
2. Vous devez remettre à chaque ancien locataire une copie de la requête sur le formulaire L10 et l'avis d'audience au moins 30 jours avant l'audience.
3. Vous devez remplir le présent formulaire et le remettre à la Commission de la location immobilière au moins 20 jours avant l'audience. Si vous omettez de le faire, votre audience pourrait être annulée et le dossier de votre requête, fermé.
4. À l'audience, il se peut que l'on vous demande comment vous avez déterminé quelle est la résidence actuelle de l'ancien locataire.
5. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.

Signature

Locateur Représentant Autre personne

Prénom	Nom de famille	Téléphone
Signature (La personne qui signifie les documents doit signer la formulaire.)		Date (jj/mm/aaaa)

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à LTB@ontario.ca ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

RÉSERVÉ AU BUREAU:

Delivery Method: In Person Mail Courier Email e-File Fax MS FL